



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



PROMOTION DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DU TRAVAIL DÉCENT DANS LES ZONES RURALES

Leçon 1

Comprendre l'emploi et le travail décent dans les zones rurales: concepts et définitions

Version textuelle

La version interactive de cette leçon est disponible gratuitement à l'adresse suivante:

<https://elearning.fao.org/>



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence
CC BY-NC-SA 3.0 IGO (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>)
© FAO, 2018

Dans cette leçon

Objectifs d'apprentissage	3
Introduction	3
Le concept de travail décent et l'Agenda du travail décent	4
Le concept de travail décent.....	5
Approbation de l'objectif du travail décent.....	6
L'Agenda du travail décent	7
Les déficits de travail décent dans les zones rurales	11
Principaux déficits de travail décent dans les zones rurales.....	12
Les groupes de travailleurs les plus défavorisés ou vulnérables dans les zones rurales.....	15
La priorité à l'emploi	16
Résumé	17
Annexe 1 - Objectifs de développement durable, Objectif 8	18
Annexe 2: Groupes les plus défavorisés ou vulnérables dans les zones rurales et problèmes courants rencontrés.....	19

Objectifs d'apprentissage

À la fin de cette leçon, vous serez en mesure:

- de définir les concepts de travail décent et d'Agenda du travail décent;
- d'identifier les principaux déficits de travail décent dans les zones rurales;
- d'expliquer la différence entre le travail et l'emploi.

Introduction

Exemple – Quelques travailleurs ruraux de différentes régions du monde

<u>Amérique centrale</u>	<i>«Je m'appelle Luisa. Je travaille en tant que travailleur agricole saisonnier dans le secteur du café. Je n'ai pas de contrat de travail et suis rémunérée en fonction de la récolte. Je travaille dix heures ou plus par jour, surtout pendant la période de cueillette du café ».</i>
<u>Amérique du Sud</u>	<i>«Je m'appelle Pedro. Je travaille dans une plantation de canne à sucre, mais je ne touche même pas le salaire minimum. Je ne sais pas à qui adresser ma plainte. Si j'adhère à un syndicat, je risque de perdre mon travail ».</i>
<u>Moyen-Orient</u>	<i>«Je m'appelle Jamila. Mon travail consiste à pêcher des palourdes. Tous les jours, je parcours de grandes distances à marée basse, courbée dans une position pénible, sous un soleil de plomb, les pieds dans la vase ou avec de l'eau glacée jusqu'aux genoux. Je vends ensuite les palourdes à des intermédiaires peu soucieux de mes efforts. Le prix que j'en obtiens est très bas ».</i>
<u>Afrique du Sud</u>	<i>«Je m'appelle Oumar, j'ai douze ans. J'ai quitté ma famille et mon village natal pour partir avec un ami de la famille et travailler dans l'industrie de la pêche. Je travaille de longues heures à dégager les poissons des petits filets et à plonger pour démêler les filets pris dans des souches d'arbre ».</i>
<u>Asie du Sud</u>	<i>«Je m'appelle Sashi, je suis un petit riziculteur. Je possède moins d'un hectare de terres. Je n'ai jamais suivi de formation agricole et les services de vulgarisation agricole ne viennent que rarement dans la zone rurale reculée où j'habite ».</i>
<u>Asie de l'Est</u>	<i>«Je m'appelle Min. Je fais l'objet de discrimination au travail parce que je suis une femme. Je gagne moins que mes collègues masculins qui font le même travail ».</i>

Le monde fait face à une **grave crise de l'emploi** et la création d'opportunités d'emploi plus nombreuses et de meilleure qualité pour tous est une priorité reconnue.

Les opportunités de travail disponibles ne garantissent souvent pas des niveaux de revenus décents et des moyens de subsistance durables, **en particulier dans les zones rurales**. Cela s'explique par la faible productivité du travail, le sous-emploi ou d'autres formes d'exploitation, comme le travail forcé ou le travail des enfants.

Pour remédier à cette situation, la FAO, dans le cadre de l'Agenda du travail décent prônée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), soutient les pays pour:

- créer davantage d'emplois dans les zones rurales et/ou pour les populations rurales;
- améliorer la qualité des emplois existants et futurs dans les zones rurales.

Ces deux priorités sont indissociables et le secteur agricole peut à la fois y contribuer et en tirer parti.

Cette leçon décrit les concepts de l'emploi et du travail décent dans le contexte des zones rurales.

Le concept de travail décent et l'Agenda du travail décent

En **1999**, suite à la crise de l'emploi à l'échelle mondiale, les mandants de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)**, à savoir les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ont lancé le concept de travail décent et l'Agenda du travail décent, qui ont été pleinement approuvés par la communauté internationale.

TRAVAIL DÉCENT	AGENDA DU TRAVAIL DÉCENT
Travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité	Approche programmatique qui doit permettre d'atteindre les objectifs du plein emploi et du travail décent et productif pour tous aux niveaux mondial, régional, national, sectoriel et local

Pour en savoir plus sur le travail décent, rendez-vous sur le site Internet de l'OIT :

www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm



Que signifie le terme «travail» ?

TRAVAIL comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens et fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle.

Nous pouvons identifier cinq formes de travail différentes:

1. **Production pour la consommation personnelle** production de biens et de services pour usage final propre;
2. **Emploi comme forme de travail** réalisé par des tiers **en échange d'une rémunération ou d'un profit**;
3. **Travail en formation non rémunéré** accompli pour des tiers sans rémunération en vue d'acquérir une expérience professionnelle ou des compétences sur le lieu de travail;
4. **Travail bénévole** travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers;
5. **Autres activités productives**, comme le service communautaire non rémunéré et le travail non rémunéré réalisé par des prisonniers, etc.

Pour définir le concept du travail, nous faisons référence à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée en octobre 2013, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_233215.pdf

Le concept de travail décent

LE TRAVAIL DÉCENT est un TRAVAIL PRODUCTIF dans des conditions de LIBERTÉ, ÉQUITÉ, SÉCURITÉ, DIGNITÉ HUMAINE. Qui signifie:

- un revenu convenable;
- la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie;
- l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes;
- la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale¹ pour les familles;

¹ La protection sociale consiste en un ensemble de mesures par lesquelles les pauvres bénéficient d'aides en espèces ou en nature; les personnes vulnérables sont protégées des risques et les personnes marginalisées jouissent d'une meilleure situation sociale et d'une reconnaissance de leurs droits, l'objectif général étant de

- de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale.



Le travail décent est reconnu par le droit international comme un droit humain auquel toute personne peut prétendre pour son développement personnel et son intégration socio-économique.



Le droit au travail décent dans le droit international

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** garantit à chacun le droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, à la protection contre le chômage, à l'égalité de rémunération pour un même travail et à l'adhésion à des syndicats (Article 23).

Dans ses articles 6 à 8, le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (PIDESC) reconnaît aussi le droit au travail et les droits afférents au travail, comme le droit à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer.

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

Approbation de l'objectif du travail décent

Après la formulation de l'Agenda du travail décent par les mandants de l'OIT, celui-ci a rapidement rallié un consensus international et ne tarda pas à être adopté par le système des Nations Unies dans son ensemble.

1999

Organisation internationale du Travail (OIT) introduit le concept de travail décent et dresse l'Agenda du travail décent.

2005

Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours du sommet, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à continuer à agir pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes.

2012

Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies réaffirme ces objectifs avec vigueur dans une déclaration ministérielle qui exprime sa profonde

réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique et sociale. La protection sociale comprend trois grands volets: l'aide sociale, l'assurance sociale et les programmes visant le marché du travail.

Source: FAO (2015). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (p. XIII). www.fao.org/3/a-i4910f.pdf

2015

préoccupation face aux effets négatifs continus de la crise économique et financière mondiale.

Objectifs de développement durable (ODD). Parmi les objectifs qui définissent le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif 8 vise à «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».



Voir Annexe 1 - Goal 8



Après plus de 15 ans, la nécessité d'obtenir le plein emploi productif et un travail décent pour tous est une priorité mondialement reconnue.

L'Agenda du travail décent

L'Agenda du travail décent repose sur quatre piliers:

1. Création d'emplois et développement de l'entreprise

Il s'agit notamment de promouvoir:

- une croissance économique riche en emplois et favorable aux pauvres;
- la productivité;
- un environnement macro-économique propice à l'emploi;
- les investissements;
- l'entrepreneuriat et un environnement propice aux entreprises;
- la mise en valeur des ressources humaines;
- l'emploi des jeunes;
- les moyens de subsistance des migrants par le biais de l'emploi.

2. Protection sociale

Elle concerne principalement:

- les politiques en faveur de la protection sociale, tant dans l'économie formelle que dans l'économie informelle;
- la protection contre les risques;
- la sécurité du lieu de travail;
- la santé et le travail;
- les conditions de travail équitables;
- les régimes de pensions.

3. Normes et droits au travail

Les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, à savoir liberté d'association et droit de négociation collective, égalité et non-discrimination, et abolition du travail des enfants et du travail forcé sont les fondements du travail décent et représentent un minimum social d'application universelle dans le monde du travail. D'autres instruments adoptés par l'OIT définissent des normes internationales et permettent d'orienter la législation nationale, ainsi que les politiques et les pratiques à l'échelon national ou local et au niveau des entreprises.

4. Gouvernance et dialogue social

Il s'agit de la législation et des institutions du travail, du renforcement et de l'implication des partenaires sociaux et de la promotion du dialogue social.

En intégrant une résultante de l'Organisation sur le travail décent dans son Cadre stratégique, la FAO approuve et contribue à l'Agenda du travail décent en mettant l'accent sur les zones rurales, et le secteur agricole en particulier.

For more details on the 4 pillars of the decent work agenda, see the ILO Toolkit for Mainstreaming Employment and Decent Work/United Nations System Chief Executives Board for Coordination.

Pour en savoir plus sur les quatre piliers de l'Agenda du travail décent, voir les Outils de l'OIT pour l'intégration de l'emploi et du travail décent/Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/publication/wcms_172610.pdf

Vous trouverez ci-dessous quatre témoignages de la réalisation des objectifs visés par l'Agenda du travail décent.

1. Témoignage de Sovath - Création d'emplois et développement de l'entreprise

 Je m'appelle Sovath, j'ai 33 ans. Depuis trois ans, je gère une petite exploitation d'élevage de volailles à domicile qui suffit à peine à subvenir à mes besoins et à couvrir les coûts d'exploitation de l'entreprise. J'ai découvert que des fonctionnaires de mon district fournissaient des conseils sur des aspects opérationnels et techniques, comme les services vétérinaires et la nutrition animale. Je me suis rendu au bureau local, où on m'a indiqué à quel endroit je pouvais acheter d'autres poulets à des

prix abordables. On m'a aussi donné des informations sur les meilleurs aliments et les meilleures méthodes pour stimuler leur croissance.

J'ai fait mon investissement, mais peu de temps après, une maladie s'est déclarée et mes poulets ont commencé à mourir l'un après l'autre. Heureusement, les conseillers de mon bureau local m'ont aidé à sauver les poulets encore en vie et m'ont appris comment éviter les épidémies de maladies à l'avenir. Deux mois après, j'avais de nouveau 30 poulets. Le bureau local m'a aussi aidé à contacter les restaurants de la ville, à qui j'ai vendu 27 poulets. J'espère avoir 60 poulets dans les prochains mois!

Adapté à partir du Blog Social Reporting du FIDA. (en anglais): <http://ifad-un.blogspot.it/2012/11/increasing-farmers-access-to-markets.html>

2. Témoignage de Sophia – Protection sociale



Je m'appelle Sophia, j'ai 75 ans. Mon mari et deux enfants d'âge adulte sont morts et j'ai trois orphelins à ma charge.

Il y a quelque temps, des personnes de la capitale du district sont venues chez moi et m'ont posé beaucoup de questions sur mes conditions de vie. Elles ont visité mon exploitation. Après cette visite, l'un des chefs du village m'a informée que j'avais été sélectionnée pour participer à un programme de protection sociale et que j'allais recevoir régulièrement de l'argent.

De temps à autre, un chef du village vient chez moi et me donne des conseils quant à la manière d'utiliser cet argent, par ex., faire des travaux pour améliorer ma maison, améliorer le bien-être de mes proches et aussi pour l'agriculture.

Dans l'agriculture, il s'agit principalement de rémunérer des ouvriers à la tâche pour qu'ils cultivent mes terres (par ex., maïs, arachides, manioc, patate douce). Je garde la plus grande partie des récoltes pour notre propre consommation, mais dans le cas du manioc, j'en prélève une partie pour faire de la farine qui est destinée principalement à la vente. Je suis convaincue que ma famille vit, mange et dort mieux et que mes petits-enfants sont mieux vêtus.

Adapté à partir de: entrevue individuelle dans le cadre d'une étude qualitative sur l'emploi rural décent et la protection sociale en Zambie. Roopnaraine, T., Pozarny, P. et Estruch E. (2016): *Qualitative Study on Decent Rural Employment and Social Protection: Zambia Case Study (De la protection à la production, FAO, à paraître)*.

3. Témoignage de Kao – Normes et droits au travail

 Je m'appelle Kao. Je vis dans un petit village. Après le décès de mon mari, il a fallu que je retire de l'école mon fils aîné, Ny, âgé de 9 ans. L'argent que je gagnais en pêchant et vendant des crabes ne suffisait pas à nourrir mes enfants et à payer les frais de scolarité et l'uniforme.

Ny a commencé à travailler de nombreuses heures sur un bateau de pêche, aidant le propriétaire à le charger et le décharger. J'étais inquiète, car j'avais entendu que certains enfants mouraient en tombant dans l'eau pendant leur sommeil ou en glissant sur le fond du bateau. Parfois, ils étaient attaqués par d'autres bateaux qui leur volaient la pêche du jour.

Mais la situation a changé quand j'ai rejoint la communauté de pêcheries de mon village et suis devenue membre d'un groupe d'épargne. J'ai obtenu un petit prêt pour acheter quelques têtes de bétail pour compléter les revenus tirés de la vente de crabes. Dans le cadre du programme, j'ai appris à élever correctement des porcelets, mais aussi quels étaient les risques du travail des enfants sur les bateaux. Quelques mois plus tard, j'ai été en mesure de rembourser mon prêt et j'avais gagné assez d'argent pour renvoyer Ny à l'école.

Adapté à partir du document Programme régional de la FAO sur les moyens d'existence des pêcheurs pour l'Asie du Sud et du Sud-Est (en anglais): www.fao.org/fishery/rflp/en

4. Témoignage de Belen – Gouvernance et dialogue social

 Je m'appelle Belen. J'ai 27 ans et je travaille dans une usine de transformation du quinoa qui emploie principalement des femmes des villages avoisinants.

Au début, j'étais très contente d'avoir ce travail étant donné que j'ai trois enfants en bas âge et que j'avais donc du mal à joindre les deux bouts. Malheureusement, je me suis très vite rendu compte que je recevais peu d'argent pour les longues heures de travail difficile que j'y passais. Et, je devais, en plus, payer quelqu'un pour s'occuper de mes enfants pendant que j'étais au travail. J'étais exténuée. Plusieurs femmes de mon usine ont été renvoyées parce qu'elles se sont trouvées enceintes et d'autres sont tombées malades du fait de la mauvaise qualité de l'air dans l'usine.

C'est là que j'ai commencé à parler aux autres femmes, pour les convaincre d'aller ensemble parler à notre employeur et lui demander de diminuer nos heures de travail et d'améliorer la ventilation des locaux. Au début, elles étaient réticentes, mais après l'accident suivant, nous sommes allées parler à la direction. Cela n'a pas été facile. On nous a menacées de licenciement

et certaines femmes voulaient laisser tomber, car elles avaient peur de perdre leur unique source de revenus, mais nous les avons convaincues de persévérer. Après plusieurs mois de négociations, nous avons obtenu un bon compromis: deux mois de congé de maternité, une nouvelle ventilation et un petit local avec deux nounous à qui nous pouvions confier les plus jeunes enfants.

Suite à cela, nous avons réalisé que nous pouvions obtenir bien davantage en réunissant nos forces. Nous avons continué à nous réunir pour discuter d'autres problèmes importants

Adapté de: ONU Femmes, Rural Peruvian women spur local dairy industry. (en anglais):

www.unwomen.org/en/news/stories/2015/10/rural-peruvian-women-spur-local-dairy-industry

Les déficits de travail décent dans les zones rurales

L'objectif du travail décent est particulièrement pertinent dans les zones rurales, où vivent 80 pour cent des personnes souffrant de pauvreté extrême dans le monde.

Les déficits de travail décent, comme un statut d'emploi médiocre, une faible productivité et des conditions de travail précaires, sont particulièrement sévères dans les zones rurales et notamment dans le secteur agricole. Ils sont responsables, entre autres, des taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire.



Déficits de travail décent

La seule manière de mesurer et surveiller les déficits de travail décent est de produire des indicateurs du travail décent (ITD) et de les contrôler au fil du temps. Le cadre de mesure du travail décent regroupant l'ensemble des ITD a été présenté à la CIST et au Conseil d'administration de l'OIT en 2008. Pour accéder aux références de diverses normes internationales du travail relatives au suivi des progrès accomplis en direction du travail décent, veuillez consulter: Mesurer le travail décent (en anglais)

www.ilo.org/integration/themes/mdw/lang--en/index.htm

Le Département de la statistique du OIT a aussi produit un manuel pour les utilisateurs et les producteurs:

Bureau international du Travail, 2013, Indicateurs du travail décent - Guidelines for producers and users of statistical and legal framework indicators (en anglais)

www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_223121/lang--en/index.htm



Voir la **leçon 2** pour en savoir plus sur les liens entre la pauvreté et la pénurie d'emplois décents dans les zones rurales.

Principaux déficits de travail décent dans les zones rurales

Jetons un coup d'œil aux principaux écarts et exclusions liés au travail dans les zones rurales:

➤ **Pauvreté au travail**

Les travailleurs pauvres sont des personnes qui i) occupent un emploi et ii) vivent dans des foyers dont les revenus ou les niveaux de consommation sont inférieurs au seuil de pauvreté. En 2012, 88 pour cent des travailleurs extrêmement pauvres dans les pays émergents et en développement se trouvaient dans des zones rurales. Les taux d'extrême pauvreté étaient quatre fois plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines (voir «Emploi et questions sociales dans le monde» 2016 www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_507514.pdf). Le risque le plus élevé de pauvreté extrême au travail (travailleurs vivant avec moins de 1,25 dollar par jour) est associé à l'emploi dans l'agriculture.



Classification des travailleurs pauvres de l'OIT

L'OIT distingue:

- les travailleurs extrêmement pauvres (moins de 1,25 dollar par jour);
- les travailleurs modérément pauvres (entre 1,25 et 2 dollars par jour);
- les travailleurs proches de la pauvreté (entre 2 et 4 dollars par jour);
- les travailleurs de la classe moyenne émergente (travailleurs issus de ménages dont la consommation par personne se situe entre 4 et 13 dollars par jour);
- les travailleurs des classes moyennes émergente et supérieure (travailleurs issus de ménages dont la consommation par personne est supérieure à 13 dollars par jour).

OIT, KILM 18. Pauvreté et répartition des revenus, emploi par catégorie de revenus et travailleurs pauvres:

www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_501569/lang--fr/index.htm

➤ **Dangers et accidents sur le lieu de travail**

De nombreux producteurs et travailleurs occupent un emploi dans de mauvaises conditions de santé et de sécurité.

L'agriculture, qui emploie environ 60 pour cent des travailleurs dans les pays moins développés, **est l'un des secteurs les plus dangereux**. Sur les 321 000 accidents mortels sur le lieu de travail rapportés dans le monde chaque année, la moitié environ se produit dans l'agriculture. Entre 1 et 3 pour cent des travailleurs agricoles dans le monde entier souffrent d'une intoxication aiguë aux pesticides, les adolescents étant disproportionnellement touchés.

➤ **Chômage et sous-emploi chez les jeunes**

Les jeunes femmes et hommes du monde rural qui ont des liens plus faibles avec le monde du travail que le reste de la population en âge de travailler. Sont particulièrement vulnérables au chômage, au sous-emploi et aux mauvaises conditions de travail.

Ils représentent une part disproportionnellement grande (23,5 %) des travailleurs pauvres du monde. Ils travaillent pour la plupart dans le secteur agricole, souvent comme travailleurs familiaux dans l'agriculture de subsistance. Ils ont tendance aussi à se lancer dans le travail indépendant, le travail occasionnel ou le travail salarié saisonnier dans l'économie informelle, avec une faible rémunération, une faible sécurité de l'emploi et sans protection sociale. De nombreux jeunes voient dans l'exode rural leur seul moyen d'échapper à la pauvreté.



Voir la **leçon 3** pour en savoir plus sur les jeunes travailleurs ruraux.

➤ **Accès limité à la protection sociale**

Le manque d'accès à la protection sociale est un obstacle majeur au développement économique et social. Une couverture sociale inadaptée ou inexistante est associée à des niveaux élevés et persistants de pauvreté et d'insécurité économique, à des niveaux croissants d'inégalité, à des investissements insuffisants dans le capital humain, et à une faible demande globale en période de récession et de faible croissance.

Environ 73 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à des systèmes complets de sécurité sociale. Une majorité de personnes sans protection sociale réside dans les zones rurales des pays en développement et bon nombre d'entre elles sont dépendantes de l'agriculture pour leur subsistance. Source OIT, 2014.

Voir le site internet officiel de la FAO relatif à la protection sociale pour plus d'informations sur la protection sociale dans les zones rurales www.fao.org/social-protection/fr/.

➤ **Travail des enfants**

Le travail des enfants est défini comme un travail qui n'est **pas adapté à l'âge de l'enfant**, influe sur l'éducation des enfants ou risque de porter atteinte à leur santé, à leur sécurité et à leur moralité. Le travail des enfants reste un problème principalement rural dans le monde entier. À lui seul, le **secteur agricole** représente près de 60 pour cent des enfants travailleurs du monde, soit **98 millions de garçons et de filles**, en termes absolus.



*Voir la **leçon 5** pour en savoir plus sur le travail des enfants dans les zones rurales.*

➤ **Discrimination fondée sur le sexe**

Les femmes souffrent de graves discriminations en termes d'accès aux emplois, de rémunération, d'avantages sociaux, de conditions de travail et d'accès aux postes de décision, par exemple dans les organisations de producteurs ruraux.

Elles sont majoritaires dans la catégorie des travailleurs familiaux et ont moins de chances que les hommes d'accéder à un emploi salarié.

Quand elles y accèdent, elles occupent le plus souvent un emploi à temps partiel, saisonnier et/ou mal rémunéré dans l'économie informelle.



*Voir la **leçon 4** pour en savoir plus sur les femmes et le monde du travail en zone rurale.*

➤ **Faible institutionnalisation des marchés du travail en milieu rural**

Le travail rural est souvent informel, précaire, occasionnel et/ou saisonnier, avec des taux élevés de travailleurs indépendants. Les travailleurs sont mal organisés et la gouvernance et les institutions du marché du travail sont généralement faibles. Les organisations de producteurs manquent souvent aussi de capacités et d'influence ou ont des problèmes de gouvernance ou de représentation.

Seulement 10 pour cent des travailleurs ruraux sont syndiqués; les travailleurs agricoles et les travailleurs ruraux sont souvent exclus lors de l'application des législations nationales relatives au travail, notamment des législations qui garantissent le droit de constituer des organisations et de s'y affilier. Lorsque les travailleurs ruraux entrent dans le champ d'application de la législation, la loi n'est souvent pas appliquée dans la pratique, que ce soit en raison de la nature précaire de leur relation de travail ou du fait que l'inspection du travail est mal équipée pour garantir l'application des lois dans l'économie rurale.

Les groupes de travailleurs les plus défavorisés ou vulnérables dans les zones rurales

Il est important de tenir compte du fait que **différents groupes de travailleurs ruraux doivent faire face à différents écarts et exclusions** et qu'il faut apporter des solutions au cas par cas. Parmi les catégories de travailleurs les plus vulnérables et/ou défavorisés dans les zones rurales se trouvent:

- les petits exploitants agricoles, notamment les paysans, éleveurs, pêcheurs, aquiculteurs et bergers;
- les travailleurs agricoles salariés, en particulier les travailleurs informels, saisonniers et occasionnels;
- les micro- et petits entrepreneurs;
- les travailleurs migrants en zone rurale;
- les femmes, jeunes et enfants ruraux des catégories précédentes.



Travailleurs agricoles salariés

«Les travailleurs agricoles salariés ne possèdent pas ou ne louent pas la terre sur laquelle ils travaillent, il en est de même pour les outils et les équipements qu'ils utilisent. À cet égard, il convient de signaler qu'ils constituent un groupe distinct de celui des agriculteurs. Pourtant ces travailleurs ne sont pas considérés dans les objectifs, les politiques, les programmes ni dans la mise en œuvre d'activités de lutte contre la pauvreté et dans le renforcement du rôle fondamental des groupes de la société civile qui encourage l'agriculture et le développement rural durables [...]. Pour garantir un développement durable, une attention toute particulière doit être portée aux petits exploitants agricoles et aux travailleurs salariés en tant que groupes distincts, chacun avec ses besoins et ses apports politiques, économiques et sociaux. Il faut aussi que les deux groupes prennent part aux stratégies et aux programmes de développement rural durables et qu'une aide accrue soit fournie à la création et au renforcement des liens entre ces groupes dans l'intérêt du développement durable et de l'éradication de la pauvreté».

Source: Les travailleurs agricoles et leur contribution à l'agriculture et au développement rural durables/FAO-OIT-IUF. - Genève: OIT, 2007, (Préface et p. 100) www.fao.org/3/a-bp976f.pdf



Voir Annexe 2 - «Groupes les plus défavorisés ou vulnérables dans les zones rurales et problèmes courants rencontrés»

La priorité à l'emploi

Dans le contexte élargi de l'Agenda du travail décent pour les zones rurales, la promotion de **possibilités d'emploi meilleures et plus nombreuses** est une exigence urgente et largement reconnue.

Afin de servir le développement, les emplois dans les zones rurales doivent **garantir une rémunération ou un profit adéquat**, et le respect des droits des personnes au travail.



Un emploi décent permet aux personnes d'utiliser leur travail pour sortir de la pauvreté en toute dignité.

Quelle est la différence entre l'emploi et le travail?

TRAVAIL comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens et fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle.

Emploi comme forme de travail réalisé par des tiers **en échange d'une rémunération ou d'un profit.**

Qu'est-ce que l'emploi comme forme de travail?

Les personnes occupant un emploi incluent également celles:

- travaillant dans leurs propres unités économiques pour produire des biens principalement destinés à la vente ou au troc, même si une partie de leur production est consommée par leur ménage ou leur famille;
- travaillant en échange d'une rémunération ou d'un profit payable au ménage ou à la famille;
- travaillant dans des unités de marché exploitées par un membre de la famille vivant dans le même ménage ou un autre ménage;
- qui accomplissent des tâches ou des fonctions correspondant à un poste de travail de salarié détenu par un membre de la famille vivant dans le même ménage ou dans un autre ménage.



La spécification de la rémunération ou du profit, qui inclut la rémunération en espèces ou en nature, est ce qui caractérise vraiment l'emploi comme forme de travail

Cependant, la plupart des producteurs dans l'agriculture de subsistance produisent principalement pour leur propre consommation et donc n'occupent pas un emploi.

Le besoin de créer des **possibilités d'emploi meilleures et plus nombreuses pour les populations rurales** est une dimension essentielle de la promotion du travail décent dans les zones rurales.

Pourquoi «l'emploi comme forme de travail» est-il si important pour les populations rurales?

De nombreuses personnes dans les zones rurales travaillent comme agriculteurs de subsistance et ne sont donc **pas considérées comme occupant un emploi**, étant donné que la plus grande partie de leur **production est destinée à leur usage propre**.

Comme le montrent les taux alarmants de pauvreté dans les zones rurales, pour bon nombre des personnes vivant dans ces zones, le **travail ne suffit pas à les sortir de la pauvreté**.

Deux solutions sont possibles pour aider les ménages, en fonction des conditions et possibilités locales:

- augmenter la productivité de l'exploitation, commercialiser leurs produits et participer aux chaînes de valeur;
- diversifier leurs revenus en ayant accès à un travail indépendant plus enrichissant et un travail salarié régulier (sur ou en dehors de l'exploitation) dans l'économie locale et/ou les zones urbaines.

Faire passer les agriculteurs de subsistance à un statut d'emploi serait avantageux pour leurs moyens de subsistance.

Résumé

La promotion de l'emploi et du travail décent est une priorité fondamentale dans les zones rurales. Cette leçon a clarifié les définitions des termes suivants:

- emploi et travail;
- travail décent;
- Agenda du travail décent;
- déficits de travail décent.

Annexe 1 - Objectifs de développement durable, Objectif 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Annexe 2: Groupes les plus défavorisés ou vulnérables dans les zones rurales et problèmes courants rencontrés

Groupes de travailleurs ruraux	Principaux problèmes
Petits producteurs (dont paysans, éleveurs, pêcheurs, aquiculteurs, et bergers)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible productivité et mauvaises conditions de travail ▪ Travail physiquement pénible et astreignant ▪ Exposition à des risques pour la sécurité et la santé, souvent sans mesures de sensibilisation ou de prévention ▪ Revenus inférieurs au seuil de pauvreté ▪ Cumul des emplois pour gagner sa vie ▪ Manque de compétences techniques et entrepreneuriales ▪ Accès limité à des crédits adaptés et autres services financiers ▪ Informalité, excluant les travailleurs des régimes de sécurité sociale ou des prestations de maternité et d'autres lois relatives à la protection des travailleurs ▪ Absence d'assurance couvrant les chocs de revenus ▪ Manque d'organisation, de négociation collective et de droits de représentation
Micro- et petits entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés d'accès aux services financiers et aux terres servant de garantie ▪ Réglementation excessive et bureaucratie qui découragent la formalisation de l'entreprise ▪ Services publics et infrastructures (électricité et eau) inadéquats, non fiables et onéreux ▪ Difficulté à diversifier les marchés et l'approvisionnement auprès des petits exploitants (qualité et volumes imprévisibles ou hors délais) ▪ Manque de compétitivité ▪ Coût élevé de la certification
Travailleurs agricoles salariés (en particulier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emploi saisonnier ou occasionnel mal rémunéré, nécessité de cumuler les emplois pour gagner sa vie ▪ Accès limité ou inexistant à la protection sociale et aux syndicats

<p>informels, saisonniers et occasionnels)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu considérés par les responsables politiques et les statistiques de l'emploi ▪ Grande insécurité des revenus du fait du manque de possibilités économiques
<p>Travailleurs migrants en zone rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Victimes de mauvais traitements et d'exploitation ▪ Emploi saisonnier ou occasionnel mal rémunéré ▪ Accès limité à la protection sociale
<p>Femmes des catégories précédentes vivant en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En tant que producteurs et, le plus souvent, travailleurs collaborant à l'entreprise familiale, leur productivité est souvent limitée par diverses formes de discrimination (par ex., accès limité aux terres, à d'autres ressources productives et intrants, aux marchés, aux services de vulgarisation) ▪ Liberté restreinte, impossibilité de participer à des associations et peu d'influence dans les coopératives et les organisations de producteurs (souvent aucune représentation des femmes dans la gouvernance des organisations de producteurs et les fonctions de direction) ▪ En tant que salariées, rémunération inférieure à celle des hommes occupant des fonctions équivalentes et ayant des niveaux d'éducation et d'expérience comparables; elles occupent le plus souvent des emplois à temps partiel, saisonniers et/ou mal rémunérés ▪ Absence de sécurité du travail et de protection sociale (par ex., congé de maternité), plus grande discrimination fondée sur le sexe en cas de grossesse et de maternité ▪ Risques et dangers accrus sur le lieu de travail (par ex., exposition au harcèlement sexuel), en particulier en cas de grossesse et de maternité ▪ Tâches et durée de travail pénibles pour satisfaire simultanément aux exigences de production et aux responsabilités familiales
<p>Jeunes des catégories précédentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de compétences techniques et entrepreneuriales ▪ Difficulté d'accès aux terres et à d'autres ressources productives, aux financements, à des formations adaptées, etc.

Leçon 1 - Comprendre l'emploi et le travail décent dans les zones rurales: concepts et définitions

	<ul style="list-style-type: none">▪ Absence de perspectives professionnelles dans les zones rurales, entraînant une migration vers les centres urbains▪ Faible visibilité, étant donné leur participation fréquente à l'entreprise familiale dans l'agriculture de subsistance▪ Engagement dans le travail indépendant, le travail occasionnel ou le travail salarié saisonnier dans l'économie informelle, avec une faible rémunération, une sécurité de l'emploi insuffisante et sans protection sociale▪ Le taux de participation à la main-d'œuvre des jeunes femmes est inférieur à celui des jeunes hommes dans de nombreuses régions, reflétant souvent les traditions culturelles et les normes sociales▪ Absence de représentation, mauvaise organisation▪ Mal ciblés par les initiatives de développement
Enfants des catégories précédentes	<ul style="list-style-type: none">▪ Risque élevé de participation au travail des enfants, y compris aux pires formes de travail des enfants (par ex., travail dangereux dans le secteur agricole)▪ Manque d'influence

Source: FAO, 2016. *Incorporating decent rural employment in the strategic planning for agricultural development. Pilot version for field-testing*